

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_030 - FINANCES VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Par délibération en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a fixé les taux des taxes fiscales locales suivants pour l'exercice 2024 :

| | |
|---|-------------|
| o Taxe d'habitation | : 18,87 % ; |
| o Taxe foncière sur les propriétés bâties | : 11,80 % ; |
| o Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : 12,70 % ; |
| o Cotisation foncière des entreprises | : 26,15 % ; |

Il est proposé de maintenir ces taux pour l'exercice 2025. Il est important de souligner que ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis 2017 pour la CFE et depuis 2018 pour les autres taxes directes locales.

S'agissant de la taxe d'habitation, il est rappelé que l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a décidé :

- Sa suppression progressive sur les résidences principales ;
- Le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022 ;

Le taux applicable aux résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale n'étant plus gelé depuis 2023, il est proposé de maintenir le taux à 18,87 % pour l'exercice 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2024_147 en date du 16 décembre 2024 portant vote du budget primitif 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Mutualisations,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 31 mars 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- De fixer, pour l'année 2025, les taux suivants pour les taxes directes locales :
 - o Taxe d'habitation : **18,87 %** ;
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : **11,80 %** ;
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,70 %** ;
 - o Cotisation foncière des entreprises : **26,15 %** ;

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|--|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER |
| Membres présents à la séance : 55 | Votants : 66 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais